

## Modification de succession

-----  
Par navires

bonjour

mon père est décédé il y a 6 ans et ma mère, vu qu'ils étaient mariés sous le régime de la communauté, était héritière des biens.

ma mère souhaitait restée héritière pour être à l'abri, mais connaissant le caractère de mon frère, a voulu, pour ne pas qu'il se sente lésé, que nous apparaissions sur la sccession.

le notaire lui a conseillé de rester usufritière de la totalité et de nous rendre propriétaire chacun de 10% des biens.

de sorte que maintenant qu'elle souhaite vendre un bien, elle se retrouve bloquée car elle a besoin de l'accord de mon frère. or il ne répond à aucune démarche, tant faite par ma mère que par la notaire (différent de celui qui a fait la succession).

il y aurait-il possibilité qu'elle revienne sur la succession pour devenir unique propriétaire de la totalité des biens, et ce en s'émancipant de l'accord de mon frère ?

si cela est envisageable, est-ce que ça prendrait du temps et auprès de qui s'adresser ? merci beaucoup